

VILLE DE BÉCANCOUR, le mardi seize février deux mille vingt et un (16 février 2021).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mardi seize février deux mille vingt et un (16 février 2021) à 16 h, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents, par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière, lesquels sont présents dans la salle des comités.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 12 février 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 21-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE **Monsieur Mario Gagné**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-044

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS – PROGRAMME D'ANIMATION POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE

SUR PROPOSITION DE **Monsieur Raymond St-Onge**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour embauche, dans le cadre du programme d'animation pour la semaine de relâche scolaire, pour la période indiquée en regard de chacun d'eux, au taux de salaire établi par l'employeur, les étudiants suivants :

Fonction	Nom	Période d'embauche
Coordonnatrice	Noémie Bruneau	Du 15 février au 27 mars 2021
Coordonnatrice	Ema-Florence Boisvert	Du 15 février au 27 mars 2021
Chef d'équipe	Marc-Antoine Chauvette	Du 15 février au 27 mars 2021
Chef d'équipe	Alexia Gaudreault	Du 15 février au 27 mars 2021
Animatrice	Camille Desrochers	Du 17 février au 8 mars 2021

Fonction	Nom	Période d'embauche
Animateur	Kendrick Labrèche	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Laurie-Anne Beaudoin	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Marjolaine Turmel	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Shany Deshaies	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Maude Champoux	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Charlotte Julien	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Laurie Drouin	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Rosalie Boisvert	Du 17 février au 8 mars 2021
Animatrice	Noémie Lampron Lamothe	Du 17 février au 8 mars 2021

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-045

MANDAT NOTAIRE – ACQUISITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que Les Équipements Piché inc. et Transport RP Mailhot inc. ont offert à la Ville de lui vendre, suivant une promesse de vendre datée du 17 novembre 2020, les lots et parties de lots suivants, au prix de 0,50 \$ le pied carré :

Partie de lot étant la propriété de Les Équipements Piché inc.

- une partie du lot 6 378 905 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 4 432,65 mètres carrés;

Lots et partie de lot étant la propriété de Les Équipements Piché inc. et de Transport RP Mailhot inc.

- le lot 3 539 297 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 083,4 mètres carrés;
- le lot 3 539 299 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 3 291,1 mètres carrés;
- le lot 3 540 407 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 346,9 mètres carrés;
- une partie du lot 3 539 298 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 14 772,84 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, acquérir des immeubles à des fins de réserves foncières;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'acquérir ces lots et parties de lots afin de constituer une réserve foncière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **OFFRE DE VENTE.** Ville de Bécancour est autorisée à accepter l'offre faite par Les Équipements Piché inc. et Transport RP Mailhot inc., datée du 17 novembre 2020, et à acquérir, à des fins de réserves foncières, les immeubles suivants :
 - a) une partie du lot 6 378 905 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 4 432,65 mètres carrés (47 712,65 pieds carrés), propriété de Les Équipements Piché inc., au prix de 0,50 \$ le pied carré, totalisant 23 856,33 \$, plus les taxes applicables;
 - b) les lots 3 539 297, 3 539 299, 3 540 407 et une partie du lot 3 539 298 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale approximative de 20 494,24 mètres carrés (220 598,2 pieds carrés) de Les Équipements Piché inc. et de Transport RP Mailhot inc, au prix de 0,50 \$ le pied carré, totalisant 110 299,10 \$, plus les taxes applicables;

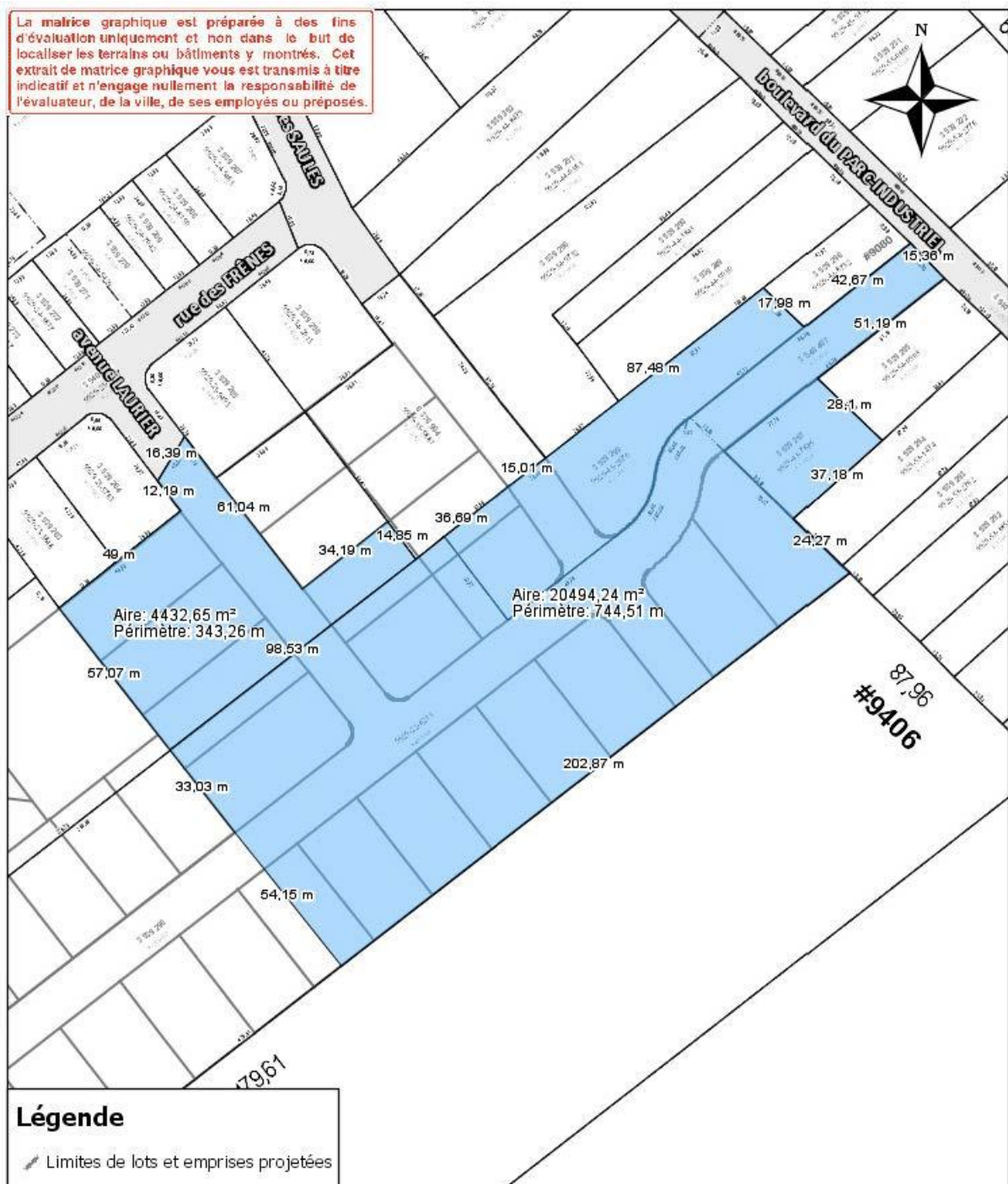
le tout montré au plan joint à la présente résolution comme ANNEXE A pour en faire partie intégrante.

Le prix sera réajusté selon la superficie réellement vendue suite à l'opération cadastrale requise pour réaliser la transaction.

2. **MANDAT NOTAIRE.** Le conseil municipal donne mandat à LPB Notaires et conseillers juridiques inc., 3325, boulevard de Port-Royal, Bécancour, G9H 1Y1, de préparer l'acte pour l'acquisition des lots et parties de lots mentionnés ci-dessus, à des fins de réserves foncières. Les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre et du notaire sont à la charge de la Ville.
3. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, l'acte notarié et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

ANNEXE A



Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence physique des citoyens, ces derniers ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée. Pour ceux qui y ont assisté virtuellement, ils ont été invités à adresser leurs questions par clavardage via la plateforme ZOOM.

RÉSOLUTION 21-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 03.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière